

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 11 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 5 février 2026 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 35**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Christian VENGEONS a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Yves PIET.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20260211-13 : CDV\_SPORT SUBVENTION CREATION NOUVELLE ASSOCIATION TWIRLING BOCAGE ODON**

L'association Twirling Bocage Odon, en cours de création, dont le siège sera basé à la mairie de Villers-Bocage, Place Maréchal Leclerc, a pour objectif de développer une nouvelle discipline sportive mixte, le Twirling Bâton, sur le territoire de la communauté de communes, accessible à tous et structurée autour de plusieurs parcours :

- Une section éveil pour les enfants de 4 à 6 ans, favorisant la motricité, la coordination, la confiance en soi et la socialisation dès le plus jeune âge, autour d'activités gymniques, de danse et la manipulation d'engins,
- Une section loisir, ouverte à un public large,
- Une section compétition, permettant l'accompagnement et la progression des pratiquants vers un engagement sportif plus structuré.

L'association a sollicité la communauté de commune pour :

- Mettre à disposition deux créneaux hebdomadaires au sein des gymnases intercommunaux.
- Soutenir cette création dans le cadre d'une subvention exceptionnelle.

Cette demande a été présentée à la commission Cadre de vie, le 22 janvier 2026, qui a donné un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 300€ (sur l'enveloppe des subventions aux associations sportives 2026), sous réserves, d'une justification de la création de l'association à savoir preuve de dépôt en préfecture et statuts, et d'une communication spécifique sur le soutien de Pré-Bocage Intercom.

Pour la demande de mise à disposition d'un gymnase, le créneau loisirs est envisageable ; le créneau du samedi devra être discuté avec les autres associations à l'occasion de la réunion planning du mois de juin 2026.

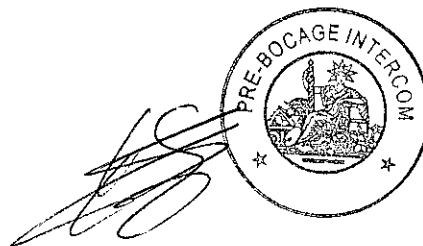
**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association Twirling Bocage Odon selon les modalités précitées
- **DE PRECISER** que la subvention sera versée à l'association sous réserves de présentation de l'ensemble des pièces justificatives de création
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER

Le Président,  
Gérard LEGUAY



A handwritten signature of Gérard Leguay, consisting of a stylized, cursive script.